

Le bulletin de La Pierre

Bulletin Municipal n°8 - été 2012

L'Edito du maire

Bâti r pour l'avenir !

Cela ne vous a pas échappé : les constructions neuves voient le jour un peu partout dans notre village. A notre tour d'accueillir de nouveaux Pierrois !

L'arrivée de ces nouvelles familles nous rappelle nos engagements électoraux, à savoir développer notre village de manière raisonnée, afin de toujours en préserver la qualité de vie.

C'est donc le moment de vous proposer un bilan de mi-mandat, qui nous permet à tous de voir le chemin parcouru depuis 2008, mais surtout d'envisager les chantiers qui nous attendent encore, avec vous et pour vous.

Ces chantiers sont nombreux et d'envergure (la révision du PLU, l'acquisition de Veaubeunnais), et nous obligent à avoir une vision de notre village à long-terme la plus pertinente possible pour préserver notre patrimoine, mais également développer notre commune pour lui insuffler les nouvelles énergies nécessaires à sa croissance.

En attendant, je vous souhaite un bel été à tous !

Amicalement,

Jean Paul Durand
Maire de La Pierre

Sommaire

- Edito page 1
- Bilan de mi mandat pages 2 & 3
- Le Manoir de Veaubeunnais : un avenir clarifié et apaisé pages 4 & 5
- L'école est finie, et après ? page 6
- On n'est pas des bêtes page 7
- Où en sont nos finances page 8
- Dessine moi un village pages 8 & 9
- Un hôte encombrant page 10
- Le projet Isère amont page 10
- L'air que l'on respire page 11
- Un point d'urbanisme page 11
- Retour sur ... page 12
- Agenda et infos pratiques page 12



Directeur de la publication : Jean Paul Durand
Ont collaboré à ce numéro : Toute l'équipe municipale, J. David, C. Chivot, N. Durand.

Crédit photo : T. Placette, C. Chivot, Symbhi.
Tiré à 160 exemplaires

Bilan de mi-mandat :

Alors que notre mandat est bien entamé, il est temps de faire un bilan de toutes les actions engagées depuis 2008 pour le bénéfice de la commune. C'est également l'occasion de faire le point sur les projets en cours ou à initier d'ici les mois à venir.

DES TRAVAUX POUR L'AMELIORATION DU VILLAGE

Les premiers travaux réalisés dès 2008 ont concerné la remise en eau des bassins du village. Les travaux d'eau se sont poursuivis avec le raccordement du captage de Bonnet Rouge supérieur, et le déplacement du captage de Bonnet Rouge inférieur, pérennisant ainsi l'alimentation en eau de La Pierre.

C'est ensuite la salle des fêtes qui a bénéficié de travaux d'amélioration de l'acoustique, ainsi que d'un rafraichissement de ses peintures.

L'aménagement de la place du village au printemps dernier constitue sans doute le point d'orgue de ces travaux d'envergure, structurant ainsi la physionomie à venir de notre village. Cet aménagement s'est accompagné de la réfection des enduits des murs autour de la mairie.

Les projets en cours de réalisation et à venir

Le réseau d'alimentation en eau de notre commune nécessite de plus amples investissements, en modernisant et se raccordant notamment sur le réseau d'eau de nos voisins de Champ Près Froges. Une réflexion plus large est menée sur l'accès à l'eau potable pour les constructions individuelles futures sur notre commune et la mise en place de réseaux séparatifs.

Autour de la place du village, des aménagements futurs sont à prévoir, comprenant notamment l'installation d'un abribus. Ces travaux sont partiellement

dépendants de décisions prises par le Grésivaudan et pour lesquels La Pierre n'est donc pas entièrement maître. Il en va de même pour l'installation de nouveaux conteneurs à déchets, dont la mise en place dépend d'une possible modification de la politique de collecte : il est aujourd'hui difficile de définir un calendrier pour ces projets. L'aménagement de chemins piétons et cyclables est également à l'ordre du jour pour notre village, mais dépendent également du volet Urbanisme décrit ci-dessous. Enfin, la mise aux normes de notre réseau de défense incendie est inscrite dans les travaux à venir pour notre village.

L'URBANISME : UN ENGAGEMENT A LONG TERME

Si les travaux menés à La Pierre ces dernières années ont un impact visible pour tous les habitants, les dossiers d'urbanisme sont souvent traités sur le long terme, sans pour autant avoir d'effet immédiat sur notre quotidien. C'est ainsi que le PLU a subi des modifications en 2010 afin de permettre la construction des nouveaux logements sociaux à La Beauce, mais une révision est encore nécessaire dans les mois à venir afin d'intégrer les modifications propres à Vaubeannais (voir l'article en pages 4 et 5). Enfin, au niveau des procédures d'urbanisme, les délais d'instruction des dossiers ont été réduits pour les déclarations préalables de travaux, ainsi que le périmètre d'action de l'Architecte des Bâtiments de France, dont l'intervention

dans certains cas rallonge les délais d'instruction des dossiers.

ECOLES ET PETITE ENFANCE : UNE POLITIQUE AMBITIEUSE

La mise en route du chantier de construction de l'école maternelle fut le point de départ d'une politique volontariste en matière de jeunesse et petite enfance. Afin d'accompagner le quotidien des familles à La Pierre, la garderie périscolaire a rapidement été mise en place avec un succès qui ne se dément pas. Les tarifs de la cantine ont été diminués. Afin d'accueillir les plus jeunes, un Relais Assistants Maternels (RAM) a été mis en place dans le cadre de l'intercommunalité. C'est aujourd'hui un centre aéré intercommunal qui vient compléter ces équipements complets, et dont les petits Pierrois peuvent bénéficier dès cet été (voir détails en page 6). Naturellement ces chantiers d'envergure ont bénéficié du soutien du Grésivaudan et du Conseil Général, mais cette politique ambitieuse vis-à-vis de la jeunesse est la reconnaissance d'un dynamisme démographique, et nous sommes heureux de pouvoir accompagner au mieux les Pierrois dès leur plus jeune âge.

MODERNISER NOTRE MAIRIE

Tout d'abord nous avons réorganisé et optimisé les services municipaux, afin que le personnel (désormais formé au secourisme) couvre toutes les activités du ressort de la mairie nouvel-



actions engagées et projets à venir

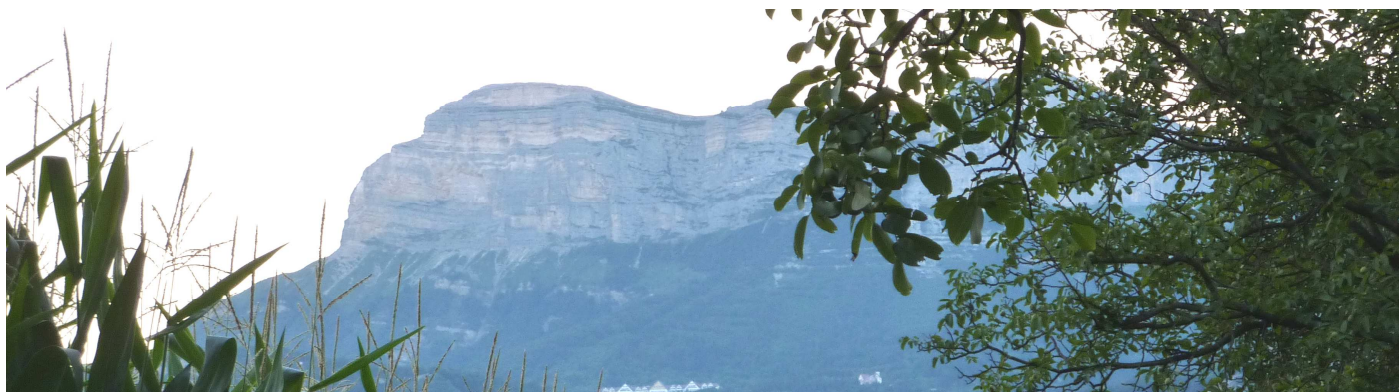
lement créées (cantine, garderie périscolaire). Un agent municipal supplémentaire est venu renforcer l'équipe et les horaires d'ouverture au public de la mairie ont été étendus. C'est maintenant la mairie qui va prendre un coup de jeune avec des travaux de modernisation du bâtiment avec, notamment le déplacement de bureaux au premier étage, ou un meilleur aménagement du local des agents d'entretien.

Certains dossiers sont en cours d'avancement, comme la création d'un livret d'accueil pour les nouveaux arrivants, ou la mise en place d'un site internet pour notre commune.

POLITIQUES CULTURELLE & SOCIALE

Les actions entreprises dans ces domaines concernent principalement la mise en place du portage des repas à domicile, qui bénéficie à nos anciens, ainsi que l'adhésion au dispositif Grés'Lib, qui nous donne accès à toutes les bibliothèques du Grésivaudan (communauté de communes). Enfin, l'opération CinéToiles en Grésivaudan vient visiter La Pierre en fin d'été depuis deux ans.

Au niveau communal, le soutien aux associations sous forme de subventions et facilités d'organisation demeure une composante importante du lien social entre les Pierrois.



Le bilan en quelques mots

Les gros chantiers (eau, école maternelle et place du village) sont derrière nous et la commune a aujourd'hui moins de visibilité sur les aides et subventions qui seront attribuées à l'avenir.

Les investissements importants seront donc limités en fin de mandat, afin de permettre de reconstituer une réserve financière. De même, la commune poursuivra ses efforts de maîtrise des dépenses de fonctionnement.

Les projets de travaux à venir concernent principalement les équipements publics et réseaux du centre village, conformément au PAE qui a été voté en 2010.

Le bâtiment de la mairie doit aussi être réorganisé afin de permettre aux employés municipaux un travail plus efficace.

Les équipements de sécurité (feux sur la RD, défense incendie, sécurisation des voiries, voies apaisées) sont aujourd'hui chiffrés mais les financements des partenaires se réduisent, ce qui retarde les projets.

Les projets de transports doux (piétons et cyclables) vont se poursuivre avec le concours du Conseil Général et du Grésivaudan.

Un sentier historique et le maillage des chemins de la Pierre avec les villages voisins devraient également voir le jour prochainement.

En ce qui concerne l'aménagement et le futur "projet de village", une révision du PLU est en cours depuis le début de l'année. Cette révision doit intégrer les évolutions des textes Grenelle 2, la construction de logements sociaux à la Beauce et l'achat par la commune du manoir de Veaubonnais afin de le préserver. Les Pierrois seront associés à ce projet de révision.

Bien que plusieurs réunions publiques et thématiques ont été organisées, la

communication avec la population et les associations devra être améliorée, en fréquence et en variété.

En résumé, face à des contraintes grandissantes et avec des moyens réduits, l'équipe municipale poursuivra son action afin de préserver la qualité de vie de notre village, en accompagnant son développement nécessaire et en portant notre voix auprès des collectivités partenaires, et notamment la Le Grésivaudan dont les compétences se développent chaque année.

Le manoir de Vaubeaunnais :

Vaubonnais ? Veabeaunnais ? Si l'orthographe reste incertaine, le manoir lui, surplombe notre village avec constance depuis quelques siècles. Immuable, il est incontournable dans notre paysage et notre patrimoine. Mais les années l'ont abîmé et son futur semblait incertain jusqu'à ces dernières semaines. Aujourd'hui, l'action des pouvoirs publics ont rendu un avenir au manoir de Veabeaunnais. Retour sur un projet d'envergure.

An'en pas douter, ce bâtiment fait parler. Protégé par les Monuments Historiques depuis 1982, il est une pièce du patrimoine incontournable sur notre commune, mais dont l'état très dégradé limitait les possibilités. La commune de La Pierre, soucieuse de préserver ce manoir comme élément de notre environnement quotidien, a pu se porter acquéreur du bâtiment en début d'année 2012.

La Pierre, commune châtelaine ?

L'achat du manoir de Veabeaunnais et son terrain de 10 hectares a été rendu possible grâce au concours de la Communauté de Communes, Le Grésivaudan, qui assure le portage financier du projet. Ainsi, la propriété du Manoir est transférée au Grésivaudan pour la période

2012-2017, au terme de laquelle la commune de La Pierre devra rembourser les sommes engagées pour l'achat de la propriété. La Pierre récupèrera alors la pleine propriété du manoir et du terrain alentour.

L'agrandissement de notre village en question

Au-delà d'une simple convention financière, c'est tout un projet foncier qui est né autour de ce manoir et son terrain. En effet, en concertation avec les instances publiques compétentes (Conseil Général de l'Isère, Direction Départementale des Territoires de la Préfecture) la commune a prévu de poursuivre l'insertion de cette zone de notre village en utilisant une partie des terrains autour du manoir (1 hectare sur 10 achetés, les 9 hectares

restants demeurent en zone non constructible) afin de construire de nouveaux logements à l'horizon 2017.

Ainsi, la vente de cet hectare de terrain permettra de rembourser Le Grésivaudan pour les sommes engagées.

Aujourd'hui toutefois, il est à noter que les terrains en question ne sont pas constructibles, c'est pourquoi la commune va engager une révision du PLU de notre village afin d'intégrer ces futures parcelles aux zones constructibles de notre commune. Cette révision sera achevée d'ici décembre 2013.

Un projet ambitieux

Bien sur, la taille du projet et sa finalité immobilière peuvent sembler surdimensionnés par rapport à la



Acheter un manoir,
combien ça coûte ?

500.000 Euros

C'est la somme nécessaire pour l'achat des bâtiments et du terrain de 10 hectares

300.000 Euros

Supplémentaires sont nécessaires pour mener les travaux de sécurisation du site qui seront effectués dans les mois à venir.

Ces deux sommes sont débloquées par Le Grésivaudan par un mécanisme de portage financier

Un avenir clarifié et apaisé

taille de notre village. Il faut garder à l'esprit que la commune, propriétaire des terrains, restera maître du type de constructions à venir. Ainsi, nous imaginons bâtir des logements respectueux de l'environnement et exemplaires sur les normes écologiques, et ces constructions n'occuperont pas plus d'10% de la surface foncière acquise, afin de respecter le classement Monument Historique du Manoir. Enfin, la révision du PLU permettra la construction de ces nouveaux logements en harmonie avec les normes en vigueur : à l'heure actuelle,

les nouvelles zones constructibles pourraient se situer dans le prolongement de celles existantes en bordure du terrain de Veaubunnais, ou encore à la place de l'actuel parking de l'école, permettant de renforcer l'identité « cœur de Village » de La Pierre.

Les murs du Manoir en question

Le projet porté par La Pierre et ses partenaires publics ne prévoit pas, à l'heure actuelle, de rénovation du manoir de Veaubunnais. L'achat des bâtiments par la commune avait pour but premier de

sauvegarder cet élément de notre patrimoine.

Des travaux de sécurisation du site sont naturellement prévus afin de rendre la zone plus accessible aux promeneurs, particulièrement lorsque des sentiers piétons seront installés à proximité.

Toutefois, la visibilité du site devenu public sera accrue pour de potentiels investisseurs: La Pierre est désormais ouverte à toute proposition pour rendre une vraie vie au Manoir de Veaubunnais !

L'équilibre entre sauvegarde du patrimoine et développement raisonné de notre village

Le Conseil municipal s'est attaché, depuis le début de son mandat, à préserver notre village et en maîtriser son développement.

Ces mots d'ordre prennent ici tout leur sens, et la préservation du patrimoine est au cœur du programme Veaubunnais : afin de conserver au bâtiment son caractère historique et orienter son avenir vers un projet qui rencontrera au mieux les intérêts de notre village, la mairie sera l'interlocuteur privilégié pour accueillir les propositions concernant le manoir et sa rénovation.

Il en va de même pour le volet foncier et la construction de nouveaux logements en bordure du terrain entourant le manoir : là encore, c'est la mairie qui sera donneuse d'ordre, toujours dans un esprit de cohérence pour notre village. L'idéal ? Faire bâtir des logements exemplaires au niveau écologique (maisons à énergie positive, consommation d'eau limitée...).

Et bien sur, d'autres opportunités naîtront au fil du développement de ce dossier.

A plus longue échéance, notre village se constitue avec l'achat de cette large parcelle, une réserve foncière précieuse pour l'avenir. Dans un contexte où la pression foncière et financière s'intensifie sur nos territoires et particulièrement sur les villages, détenir des terrains pour s'assurer une urbanisation maîtrisée est un atout majeur pour notre avenir à tous.



Un peu d'histoire ...

Le manoir a été protégé par les Monuments Historiques en deux temps :

- 1982 : inscription de l'enceinte, de l'élévation, l'escalier à vis et la toiture, datant des XV et XVIème siècles
- 1988 : le logement, la terrasse et son escalier, les communs, l'enclos et le mur de soutènement, datant des XVI et XVIIIème siècles

L'Armorial du Dauphiné signale l'existence d'une famille noble Bectoz, dès le XIVème siècle et portant les armoiries présentes en plusieurs endroits du manoir. Jean-François Bectoz, écuyer conseiller de Valbonnais déclare en 1540 « *tenir en fief et hommage du roi dauphin la 8ème partie du fief, terre et seigneurie de Valbonnais [...] plus à la Pierre un héritage contenant prés, terres et vignes, maison forte...* » (ADIsère, Inv. Dit Marcellier, Grésivaudan, (t.8 (2 Mi 958) f° 369 r°).

L'école est finie, et après ?

Les structures d'accueil pour nos enfants se multiplient et La Pierre intègre ce maillage intercommunal pour le plus grand confort des familles. Retour sur un dossier orienté sur le bien être de nos enfants.

Après l'ouverture de centres multi accueil intercommunaux dédiés aux plus petits, un RAM intercommunal, il ne restait que le centre aéré à étendre et pérenniser.

Cette structure vient compléter la politique ambitieuse menée depuis le début du mandat en matière de garde d'enfants, petite enfance et jeunesse par notre commune. Au niveau communal, la création de la garderie périscolaire et la baisse des tarifs de la cantine témoignent de cette volonté d'accompagner les familles.

Cette politique a pu être menée grâce à la collaboration entre les élus « enfance et jeunesse » des communes voisines et à la communauté de commune qui soutient ces projets et réalisations. Le président François Brottes, le vice président Bernard Michon et les services du Grésivaudan ont souhaité cette action volontariste en matière de politique envers les familles. C'est ainsi que les professionnels concernés, tant au niveau com-

munal que départemental ont pu mettre en place les structures qui vous sont désormais familières. La dernière née est donc le centre de loisir du moyen Grésivaudan.

Il a ouvert ses portes cet été en juillet à La Pierre (comme les années précédentes) et pour la première fois à partir de septembre à Tencin.

Les enfants de 3 à 13 ans seront accueillis par Nadège Anxionnaz la directrice et son équipe d'animation de 8h à 18h. Un service de navettes gratuites sera mis en place sur les communes de Froges, La Pierre, Theys, Goncelin, Tencin, Lumbin et La Terrasse.

A partir du mercredi 5 septembre, le centre de loisirs ouvrira pour la première fois ses portes à Tencin dans les locaux de l'ancienne école maternelle. Il fonctionnera tous les mercredis et lors des vacances scolaires de Toussaint.

Des repères en chiffres

63%

des femmes sont en activité en Isère

80%

des femmes sont en activité dans le Grésivaudan



L'accueil des enfants en résumé

De 0 à 3 ans, des structures intercommunales

Un **RAM** (relais d'assistantes maternelles) « Le relais du rêve enchanté » animé par Cybèle Chevalier permet aux parents de se renseigner sur les modes de garde pour leur enfant, sur les places disponibles en crèche ou halte garderie, chez une assistante maternelle ou à domicile. Contacter Cybèle Chevalier : 06 38 10 94 52 cchevalier@le-gresivaudan.fr

Les **centres multi accueils La Ronde des P'tits Poucets** de Champ Prés Froges et La Terrasse proposent 12 places pour accueillir les 0-4 ans en crèche ou haltes garderies.

Contacteur La Terrasse : 04 76 97 26 92
multiaccueil.laterrasse@le-gresivaudan.fr

Contacteur Champ : 04 76 68 89 83
multiaccueil.champpresfroges@le-gresivaudan.fr

De 3 à 13 ans, à La Pierre et Tencin

En période scolaire à La Pierre

Une **cantine scolaire** au tarif dégressif de 4,7 euros jusqu'à 3 euros en fonction du quotient familial.

Une **garderie périscolaire** de 7h20 à 8h20 le matin et 16h30 à 18h30 le soir au tarif de 1 euro de l'heure.

Pendant les vacances à La Pierre et Tencin

Un **centre aéré** en juillet à La Pierre qui accueille les 3 -13 ans de 8h à 18h du 6 juillet au 3 Aout inclus.

Un **centre de loisirs** dès le 5 septembre à Tencin

Contacteur Nadège Anxionnaz : 06 48 13 81 60

n anxionnaz@le-gresivaudan.fr / www.le-gresivaudan.fr

On n'est pas des bêtes (hélas) !

Il ne vous aura pas échappé que le Conseil Général est fier de présenter dans le dernier numéro d'Isère Magazine (été 2012, page 12) un système permettant la détection de la faune à l'approche des routes pour prévenir les collisions avec les automobilistes. Cela nous rappelle un dossier toujours non abouti, où il est question d'installer un feu de circulation à l'entrée de notre village. Promesse de campagne non tenue depuis 2008 par Charles Bich, Conseiller Général de notre canton et vice-Président en charge des routes. Les sangliers ont plus de chance que nous ...

Que l'on ne se méprenne pas : La Pierre se sent particulièrement concernée par la sécurité et le bien-être de la faune locale. Au point que deux des cinq corridors biologiques définis en Isère traversent notre petite commune.

Outre la sécurité des animaux sauvages, nous sommes également très concernés par celle de nos enfants, particulièrement lorsque ceux-ci sont amenés à emprunter les transports en commun pour se rendre au collège de Goncelin, ou au lycée de Villard-Bonnot. Suivre leur scolarité dans des conditions normales leur impose de prendre leur bus le long de la route départementale, voire de la traverser. Opération périlleuse sur ce tronçon de route, dont le trafic s'accroît sans cesse (voir encadré) !

La municipalité a souhaité rendre

ce dossier prioritaire dès 2008 (voir les Bulletins de La Pierre de décembre 2008 et Été 2009) en demandant au Conseil Général l'installation d'un feu de circulation pour sécuriser le passage de nos enfants.

Jusqu'à présent, nous avons obtenu au mieux un comptage des véhicules effectué durant les vacances de la Toussaint 2008 et avril 2012 (voir encadré). Les représentants du Conseil Général ont rappelé lors de réunions tenues en 2009 avec les élus de La Pierre, que cette route de 1ère catégorie « route à grande circulation » doit conserver sa capacité et ses temps de trajet, en limitant donc les ralentissements. Toujours selon le Conseil Général, les résultats des relevés « restent raisonnables ». Il reste à noter que depuis 2009 et

cette position du Conseil Général, le trafic en provenance de Tencin a suivi la progression du village...

Nous sommes d'autant plus interloqués de voir les chevreuils mieux traités que nos enfants, que Charles Bich nous avait dès 2008 indiqué qu'un feu de circulation serait à l'ordre du jour...

Les propositions du Conseil Général datent de 2009 concernant ce carrefour dangereux, mais aucune n'a vu le jour jusqu'à présent :

- Remonter les arrêts de bus sur le parking bas de la mairie
- Installer un feu à déclenchement uniquement pour les piétons.
- Mise en place d'un rond point, cofinancé avec le PAE.

Et pendant que nous nous impatientons, **les blaireaux traversent sans risques...**

Les comptages routiers sur la RD 523

En 2008, en moyenne 13 000 véhicules par jour empruntaient cette route (vers Froges et vers Pontcharra) avec une pointe à **14 500** le vendredi, soit un véhicule toutes les 6 secondes si on répartit ces flux équitablement sur 24h. En réalité, ce sont parfois plus de 1000 véhicules qui passent chaque heure, soit un toutes les 3 secondes...

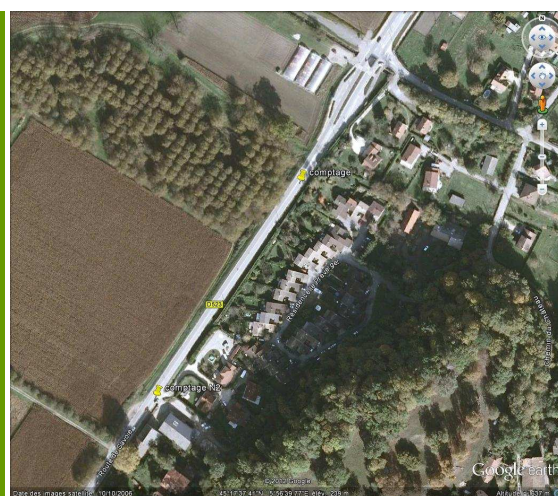
De nouveaux comptages ont été effectués par le Conseil Général au printemps 2012 : **14 000** véhicules empruntent désormais la route au quotidien dans les deux sens de circulation. Sur 15 jours de mesure effectués, seuls 4 sont représentatifs (4 au 7 avril 2012) car le reste de la période était en vacances scolaires !

En 2008, **16%** de véhicules sont en **excès de vitesse**, certains à plus de 130 km/h de jour comme de nuit. En 2012, ce chiffre monte à 36% avec entre autres 3000 excès de vitesse relevés le 6 avril dans un seul sens de circulation, **dont 300 au-delà de 90km/h**. Impossible de s'arrêter à temps si un enfant traverse...

Temps d'attente moyen de la rue de la mairie vers la RD, calculé par le Conseil Général en 2008 :

A gauche vers Froges : 8 secondes (maximum 40 secondes)

A droite vers Tencin : 2 secondes



Et si on agissait ?

Une opération sera organisée à l'automne par la mairie de La Pierre pour montrer au Conseil Général que nous ne sommes pas des bêtes ... Rendez vous bientôt !

Où en sont nos finances ?

Les investissements à La Pierre en 2012

Programme	Montant prévu au budget 2012	Subventions publiques & reversements TVA	Reste à charge pour la commune
Matériel Mairie et écoles (ordinateurs, logiciels...)	7 300,00 €	1 130,19 €	6 169,81 €
Travaux voirie : sécurisation RD 523	258 230,00 €	105 979,17 €	152 250,83 €
Aménagement de la cave / local des agents municipaux	18 940,00 €	6 932,29 €	12 007,71 €
Agrandissement de la mairie	119 875,00 €	62 321,05 €	57 553,95 €
Etudes révision du PLU	20 000,00 €	3 096,40 €	16 903,60 €
Sécurisation périmètre de Veaubonnais	20 000,00 €	20 000,00 €	0,00 €
Etudes et premiers travaux réseaux secs En Ramet	20 000,00 €	3 096,40 €	16 903,60 €
TOTAL	464 345,00 €	202 555,49 €	261 789,51 €

Le budget de l'eau en 2012

Programme	Montant prévu au budget 2012	Subventions publiques & reversements TVA	Reste à charge pour la commune
Adduction d'eau au Feylet - fin du chantier	55 481,00 €	8 589,57 €	33 891,43 €
Divers travaux réseau d'eau (PAE)	32 000,00 €	4 954,24 €	27 045,76 €
Assainissement réseau En Ramet - subventions complémentaires en attente	157 079,00 €	24 318,97 €	132 760,03 €
TOTAL	244 560,00 €	37 862,78 €	193 697,22 €

On note pour 2012 un certain nombre de dépenses d'investissements qui sont partiellement couvertes par des subventions publiques (Conseil

Général, Monuments Historiques) et/ou par le reversement de la TVA que l'Etat rembourse aux communes tous les trois ans. Ces apports permettent la

mise en route des travaux nécessaires à notre village, mais sans toutefois alourdir la charge publique pour notre commune.

Dessine moi un village : la révision du PLU

Le plan local d'urbanisme en vigueur depuis 2008 dans notre village doit être modifié pour intégrer l'ensemble des obligations Grenelle 2 de l'environnement introduites par la Loi ENE du 12 juillet 2010. Au-delà d'une mise en conformité réglementaire, la révision du PLU est l'occasion de mettre en place un plan qui guidera le développement de notre village pour les années à venir. Le point sur les axes de travail et les modifications à venir.

Afin de mener à bien cette révision, la commune se fera assister par un cabinet d'études spécialisé. Les axes de travail qui guideront cette révision vont dans le sens des priorités de la municipalité:

Conforter et densifier le Centre-Village : L'objectif principal de la commune est d'organiser son développement à 15 ans au cœur du village autour des équipements publics comme la mairie et l'école, et à proximité du manoir de Veaubonnais. L'étude d'ur-

banisme réalisée en 2009 et 2011 constituera la base de cette réflexion.

Eviter l'étalement urbain : La révision du PLU permettra l'application du futur SCoT (Schéma de Cohérence Territoriale) qui limite l'étalement urbain et densifie l'habitat. La mise en place dans notre village concernera principalement la maîtrise de la construction sur les zones A et AU. Cette réflexion, démarrée en 2009, sera prolongée à cette occasion.

Avoir une offre de logement adaptée à la commune : La mise à disposition de logements dans notre commune doit refléter notre population actuelle et celle à venir : jeunes ménages avec enfants, personnes ou familles en difficulté sociale, population vieillissante...

Les activités économiques : La Pierre compte aujourd'hui peu d'acteurs économiques sur son sol, mais nous souhaitons favoriser l'implantation d'activités tertiaires et de petits commerces

Dessine moi un village : la révision du PLU

dans le centre-village et l'implantation d'activités artisanales en périphérie du centre-village.

L'agriculture et les espaces naturels :

Ces espaces doivent être préservés et dans la mesure du possible, être étendus en parcelles homogènes afin de favoriser l'extension de la biodiversité et la continuité écologique. Dans cet esprit, certaines zones AU pourront se voir reclasser N (espace naturel).

Maintenir la qualité de vie et le caractère rural de la commune :

pour préserver l'architecture des bâtiments existants et l'existence des espaces boisés. Un diagnostic sur le patrimoine architectural sera mené pour protéger les bâtiments et assurer à l'avenir, une cohérence architecturale particulièrement dans le centre village. L'architecte des Bâtiments de France sera associé à cette démarche.

Au cours de cette révision du PLU, les documents existants (études et diagnostics déjà établis) seront pris en compte afin de recenser tous les éléments actuels et à venir qui composent notre village:

préservation des ressources (eau

notamment), de la biodiversité et des espaces ruraux (équilibre entre espaces naturels et agricoles), prise en compte des risques et prévention des nuisances (pollutions chimiques, voire sonores ou olfactives...), recensement de l'habitat et du bâti, intégration des voies et modes de déplacements, réseaux et infrastructures diverses.

A l'issue de cet état des lieux, un rapport de présentation du PLU sera rédigé conformément à l'article L.123-1-2 du Code de l'urbanisme.

La prise en compte de tous ces éléments permettra d'établir le PADD, (Projet d'Aménagement de Développement Durable) qui définira les orientations d'urbanisme et d'aménagement pour l'ensemble de la commune. Il fixera les objectifs de modération de la consommation de l'espace et de lutte contre l'étalement urbain. Ce PADD comprendra un zonage (U, AU, A, N) avec la délimitation des zones constructibles, des secteurs de risques ou soumis à des règles particulières ; la définition de règles d'urbanisme en fonction notamment des typologies de bâti souhaitées ; des documents graphiques précisant les emplacements réservés, les espaces boisés classés, etc.



Une méthode de travail associant les Pierrois

15 réunions de travail en mairie sont prévues pour mener à bien cette révision du PLU.

Deux réunions publiques seront organisées :

La première lors de la présentation du diagnostic, des orientations générales et des esquisses du PADD.

La deuxième au moment de la présentation du projet de PLU éventuellement modifié pour tenir compte des observations recueillies et prêt à être arrêté.

Les dates de chacune de ces réunions seront annoncées au travers d'une publication municipale et figureront au panneau d'affichage municipal.

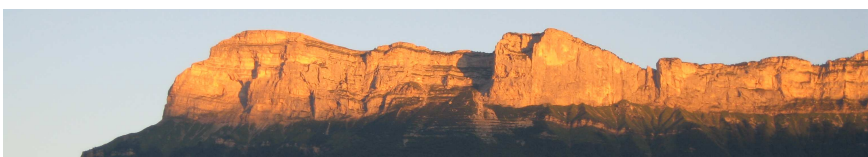
Des permanences d'élus. Ces permanences trimestrielles seront annoncées via une publication municipale et figureront au panneau d'affichage municipal.

Une information sur l'état d'avancement de l'élaboration du PLU sera faite dans les publications municipales.

Un registre, conservé à la mairie, sera mis à disposition du public durant les horaires d'ouverture de la mairie dès le lendemain de la première réunion publique et jusqu'à la fin de la semaine qui suit la dernière réunion publique pour y consigner toutes observations. Les dates de mise à disposition du registre seront régulièrement rappelées dans les publications municipales.

Les partenaires de la commune seront associés lors des réunions techniques élargies (DDT, Communauté de communes du Grésivaudan, CAUE, STAP).

Les comptes-rendus de ces réunions seront publics et leur diffusion sera assurée par la commune.



Dessiner son village, c'est plus compliqué qu'il n'y paraît !

La commune n'est pas entièrement maîtresse des cartes lorsqu'il s'agit d'urbanisme et d'aménagement du village. En effet, si le Plan Local d'Urbanisme est élaboré par les élus, il doit toutefois se conformer à nombre de documents légaux, souvent plus complexes les uns que les autres. Dans notre cas, le PLU doit respecter :

- Les documents supra communaux, notamment à l'échelle de la Communauté de communes Le Grésivaudan
- Le schéma de cohérence territoriale (SCOT) arrêté le 19 décembre 2011
- Le Plan Local de l'Habitat du Grésivaudan (PLH) en cours d'élaboration
- Le Plan de Déplacement Urbain du Grésivaudan (PDU) en cours d'élaboration
- Le Schéma directeur d'assainissement approuvé

Un hôte encombrant à La Pierre

Un, puis deux puis aujourd'hui quatre concasseurs fonctionnent aujourd'hui sur le site des anciennes carrières Graziana. Malgré le refus de la mairie, l'entreprise en question s'est installée il y a maintenant plus d'un an sur notre commune. Le point sur un dossier épineux et les actions entreprises par la municipalité.

C'est en 2008 que démarre ce dossier, lorsque la Préfecture de l'Isère valide la demande de la SARL Lafleur d'exploiter une installation de concassage mobile sur notre commune. La municipalité s'oppose à cette installation car les parcelles concernées sont situées en zone Nz dans notre plan local d'urbanisme, zones naturelles et inondables, incompatible avec toute activité économique de cette sorte. L'installation de concassage est pourtant effective dès 2010, et la mairie

rappelle fermement à plusieurs reprises à l'entrepreneur l'interdiction qu'elle a émise à son encontre. En vain. Des plaintes sont alors déposées auprès du Procureur de la République, tant par la mairie que par la FRAPNA, afin de mettre un terme aux nombreux problèmes constatés depuis cette installation : occupation d'une zone naturelle protégée, paysage sans autorisation, nuisances sonores, poussière, trafic intense de poids lourds sur des voiries étroites inadaptées, conflits de

voisinage, problèmes de sécurité pour rejoindre ou tourner sur la RD523 au niveau du petit Glairon...

Là encore, la société Lafleur fait fi du respect des textes et a depuis agrandi son installation, causant l'exaspération des riverains.

A ce jour, plusieurs procédures judiciaires sont en cours pour obtenir le départ de cette entreprise. Affaire à suivre.

Zoom sur les textes en vigueur

Le PLU de La Pierre classe les parcelles 173, 227 et 184, section OA, en zone Nz, soit zone naturelle. C'est sur ces parcelles que sont installés les concasseurs.

« En raison de la qualité d'espace favorable à la présence de faune sauvage des secteurs Nz et NCO, il est conseillé de préserver ces zones du bruit et de la pollution lumineuse. [...] il est recommandé de favoriser le maintien des structures végétales (arbres isolés, alignements d'arbres, haies...).

En outre, ces zones font clairement partie des zones inondables telles que définies dans le PPR et le PPRI annexés au PLU de La Pierre et valable sur le Grésivaudan.



Le projet Isère amont avance

Cet automne, le projet Isère amont franchit une nouvelle étape.

Après le curage des 2 bancs de La Tronche durant l'hiver et le démarrage des travaux de renforcement de la digue du Campus en juillet, plusieurs nouveaux chantiers sont initiés cet automne entre Saint-Ismier et Grenoble.

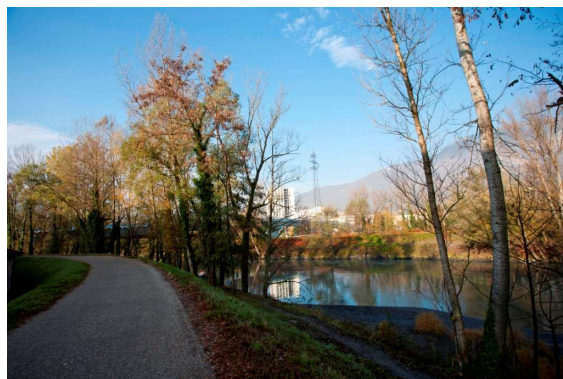
Devant la multiplication des chantiers et la gêne qu'ils peuvent occasionner, le Symbhi rappelle que toute circulation sur le chemin de digue est interdite aux personnes non autorisées dans les zones d'emprise des chantiers.

Des itinéraires de déviation sont mis en place à destination des piétons et des cyclistes.

A proximité des chantiers, la plus grande vigilance est demandée à tous, en particulier dans les zones de croisement : le trafic sera souvent perturbé par les camions devant emprunter la voirie locale pour acheminer les matériaux.

Les plages de dépôt

Entre le pont de Brignoud et celui de Domène, 6 communes sont concernées par l'aménagement des 2 plages de dépôt (pièges à matériaux) dans le lit de l'Isère. Il débutera en novembre et durera 3 mois. En rive droite, il s'agit de Saint-Nazaire-les-Eymes, Saint-Ismier et Montbonnot-Saint-Martin. En rive gauche : Brignoud, Le Versoud et Domène.



Zoom info

Des informations plus détaillées sont disponibles sur le site internet www.symbhi.fr et sur le compte Facebook www.facebook.com/ProjetIsereAmont.

L'air que l'on respire

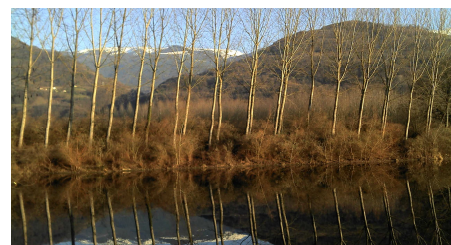
En 2006, un Plan de Protection de l'Atmosphère (PPA) a été lancé dans l'agglomération grenobloise afin d'améliorer la qualité de l'air, régulièrement mise à mal par de nombreux pics de pollution atmosphérique. Ce plan n'a pas tenu toutes ses promesses et subit, depuis 2011, un toilettage visant à le rendre plus efficace. Son territoire a été étendu pour copier celui du SCoT et englobe ainsi notre commune. Le point sur les actions qui nous concernent.

En région Rhône-Alpes, le bilan de la qualité de l'air en 2009 a montré qu'une part non négligeable du territoire est exposée à des valeurs importantes de particules, avec 16% des sites de surveillance en dépassement de la valeur autorisée par la directive européenne. Le bassin grenoblois est concerné dans sa totalité. Dans ces conditions, toute baisse d'émission de ces composés toxiques pouvant être évitée est la bienvenue :

l'arrêt du brûlage domestique des déchets verts, que ce soit dans les jardins ou sur les surfaces agricoles ou non constructibles, peut contribuer à améliorer de notre santé.

Conformément à l'arrêté municipal du 5 mars 2009, le brûlage des végétaux est interdit sur notre commune. Cet arrêté se voit aujourd'hui renforcé en rentrant dans le cadre de ce PPA. En effet, la combustion des déchets verts

produit des particules fines polluantes (PM10 et PM2.5), HAP (Hydrocarbures Aromatiques Polycycliques) et autres substances nocives dont la présence est particulièrement notable lors des pics de pollution.



Bon à savoir ...

Ainsi, le brûlage de 50 kg de végétaux émet autant de particules que :

- 18 400 km parcourus pour une voiture essence récente (16 800 km pour une voiture essence très ancienne)
- 5 900 km parcourus pour une voiture diesel récente (1 300 km pour une voiture diesel très ancienne)
- 3 mois de chauffage d'une maison équipée d'une chaudière fuel performante
- 3 semaines de chauffage d'une maison équipée chaudière bois performante
- Si tous les propriétaires d'un pavillon de l'agglomération grenobloise font un seul feu de ce type par an, ils émettront autant de dioxines et furanes que l'incinérateur d'ordures ménagères pendant **10 ans** pour brûler nos déchets à la norme actuelle
- Et pour ceux qui hésiteraient, les rejets de particules générés par le brûlage de 50 kg de végétaux sont 80 à 1 000 fois supérieurs (selon le véhicule considéré) à ceux générés par un véhicule pour rejoindre la déchèterie la plus proche.

(Source AIR Rhône-Alpes)

Un point d'urbanisme

Vous avez reçu, début mai, un « Flash Info » émanant de la mairie et rappelant les procédures à respecter dans vos démarches d'urbanisme.

Tout projet de travaux, constructions concernant votre logement ou son aménagement, modification, doit être autorisée par arrêté du maire **avant le démarrage des travaux**.

La demande de Travaux : elle concerne les constructions de moins de 20m² ou 40m² dans certains cas, ravalement, changement de fenêtres, de tuiles etc.).

Elle est obtenue sous 1 mois de délai hors périmètre ABF (2 mois en périmètre ABF).

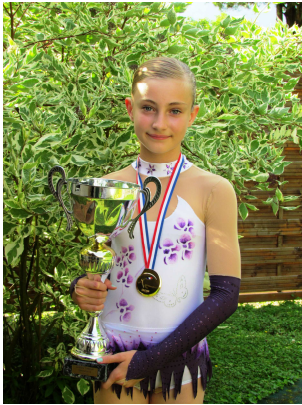
Le Permis de construire : il s'applique aux constructions de plus de 40m² et son obtention requiert 2 mois de délai hors périmètre ABF, 6 mois en périmètre ABF.

Il est impératif de prendre ces délais en compte lors de vos projets. Dorénavant toute demande pour laquelle les travaux seraient déjà commencés sera refusée et la construction démolie.

Info

37 déclarations préalables (demande de travaux), 22 permis de construire, 1 permis d'aménager et 3 certificats d'urbanisme ont été traités en mairie depuis 2011.

Les règles d'urbanisme ont changé au 1^{er} mars 2012. Nous vous invitons, en cas de projet de construction, de clôture ou de modification de façade, à vous renseigner sur la réglementation en vigueur auprès du secrétariat de mairie ou des élus.



COUP DE PROJECTEUR SUR MARIE FERRY !

Marie a décroché le 16 juin dernier le titre de championne de France de Gymnastique Rythmique en division critérium 4, catégorie benjamine, lors des Championnats de France qui se sont tenus à Mulhouse.

Marie a 11 ans et est licenciée au club Gym et Rythme de Crolles, où elle s'entraîne depuis 5 années déjà. C'est son premier titre national, remporté avec quatre autres coéquipières au cerceau.

La belle équipe n'en est pas à sa première récompense, puisqu'elle a déjà fait parler d'elle en remportant les premières places lors des compétitions de zone, département et région.



HOMMAGE À MIRIAM PLARD

Nous avons tous été bouleversés par la disparition de Miriam. Au-delà d'une collaboratrice enthousiaste, nous perdons une femme d'un grand courage. Nous pensons à sa famille. Voici un texte d'hommage proposé par ses collègues de travail:

Elle aimait les enfants, elle aimait son travail, elle aimait La Pierre, elle aimait la vie.

Pourtant, elle est partie. La maladie l'a emportée à la fleur de l'âge laissant sa famille, ses proches ses collègues dans un désarroi sans nom.

Mais ce qu'elle a contribué à créer perdurera au delà d'elle. La garderie périscolaire qu'elle a, avec un enthousiasme communicatif, pensée, testée, améliorée pour que nos petits Pierrois s'y sentent à l'aise,

La cantine, qu'elle a transformée, en installant un petit set de table « pour faire plus gai, plus chaleureux », une belle nappe festive, pour Noël, avec un sapin garni de friandises, en achetant des jeux, des ballons, mais aussi une petite clochette, qui retentissait quand le bruit était trop important. Combien de temps a-t-elle passé, chez elle, à tester un jeu, un pliage, des scoubidous, et autres activités manuelles.

Elle arrivait le matin, réjouie, avec une nouvelle idée à proposer à ses collègues qui, portés par cet enthousiasme faisaient des merveilles avec peu.

En cinq mois, pendant lesquels nous sommes restées en contact permanent, nous n'avons fait qu'attendre sa guérison et son retour.

Mais ce n'est pas ce qui est arrivé.

Elle était courageuse, elle était confiante, elle était pleine d'entrain, Elle était Miriam.

Agenda & infos pratiques

L'ETAT CIVIL

• Naissances

Maho CECILLE le 14 novembre 2011

Macéo HERELLIER le 11 février 2012

• Mariages

François LEMAILLE et Céline POMMIER le 14 mai 2011

Christophe GABRIELE et Lauren PLARD le 17 juin 2011

Patrice PAQUIER et Carole AMOROS le 18 juin 2011

Jérémie WEBER et Céline CHIVOT le 27 août 2011

Pierrick DORIOL et Natacha HARDERT le 10 septembre 2011

Julien BRUNET-MANQUAT et Léa NINOLES le 14 juillet 2012

• Décès

Alain JUMEAU le 31/12/2011

Miriam PLARD le 10/03/2012

L'AGENDA

Jeudi 30 août

Cinétoiles en Grésivaudan propose à La Pierre la diffusion de « Potiche », une comédie tous publics réalisée par François Ozon (1h43). Rendez vous vers 21h dans la cour de l'école primaire !

L'intégralité du programme de Cinétoiles est disponible sur: <http://www.gresivaudan-actu.org/spip.php?article8390>

DU CÔTÉ DES ASSOCIATIONS

Les P'tits Pieds Rois

L'équipe du bureau de l'association, en place depuis trois ans, souhaite passer la main à la rentrée prochaine. Lors de l'Assemblée Générale de l'association qui se tiendra début septembre, l'équipe actuelle sera démissionnaire pour laisser la place à de nouveaux volontaires et à de nouvelles énergies.

Si vous souhaitez vous investir dans cette association qui organise depuis plusieurs années des activités destinées à nos enfants, vous pouvez contacter Elise Durand, Christine Doval, Sandrine Muffato ou Nathalie Hivert.

La Gymnastique Volontaire

Après une année gymnique bien remplie, il est déjà l'heure de préparer la rentrée 2012-2013: une matinée portes ouvertes se tiendra le mercredi 12 septembre à 10h à la salle des fêtes de La Pierre pour faire découvrir aux plus jeunes l'activité Gym Cirque (de 4 à 10 ans) en s'essayant au Fil d'Ariane ou au Trampoline.

Trois sessions de gym classique sont programmées par semaine: les cours reprennent le lundi 17 septembre (20h), le jeudi 20 septembre (19h45) et le vendredi 21 septembre (9h). Pour plus d'informations, Nicole Durand est joignable au 06 08 51 84 47.